

WILAYA DE BEJAIA

DAIRA DE SIDI-AICH

COMMUNE DE SIDI-AICH

Identification fiscale N° : 099506399152901

Avis d'attribution provisoire de marché

En application des dispositions de l'article n° 82 du décret présidentiel n° 15/247 du 16/09/2015, portant réglementation des marchés publics et délégations de service public, le président de l'Assemblée Populaire communale de Sidi-Aïch, informe l'ensemble des soumissionnaires ayant participé à l'appel d'offre national ouvert avec exigence de capacités minimales N° 03 /2026, relatif au projet:

**Aménagement et Revêtement en béton bitumineux de la piste RN 26 vers IFTISSEN et RN 26 vers cimetière
Remila sur 1 KM**

publié à L'EXPRESS du 15/04/2026 et à el wakaia du 15 /04/2026,

Qu'à l'issue de la réunion de la commission d'évaluation des offres tenue en date du : 27/04/2026, le marché est attribué provisoirement à :

N°	Entreprise retenue	Montant de l'offre en DA/TTC.	Délai	Note Technique Obtenue sur 90 Points	Critères d'Attribution
01	EPE SPA SNTP BEJAIA NIF : 09991600104562900000	15 593 760,00	Trois (03)mois	83 pts	Offre Technique Qualifiée, Offre Financière moins disante .

A cet effet, conformément à l'article n° 82 du décret sus cité, les soumissionnaires contestant le choix opéré, peuvent introduire leurs recours dans un délai de Dix (10) à compter du la 1^{ere} parution du présent avis dans la presse ou dans le portail des marches publics , auprès de la commission communale des marchés publics de la commune de sidi-aich. si le 10^{eme} jour correspondant à un jour férié ou un jour de repos légal, la date limite est prolongée jusqu'au jour ouvrable suivant.

Les soumissionnaires qui souhaitent prendre connaissance des résultats détaillés de l'évaluation de leurs offres techniques et financières, sont invités à se rapprocher des services de la commune, au plus tard 03 jours à compter du 1^{er} jour de publication de l'attribution provisoire du marché.

Le Président de l'APC